



Année scolaire 2021-2022
CHEQUE EMPLOI SERVICE UNIVERSEL
GARDE D'ENFANTS
(CESU)

Dans le cadre de l'action sociale interministérielle, le ministère chargé de la fonction publique a mis en place une aide financière pour la garde des enfants de moins de 6 ans, versée aux agents de l'Etat sous forme de Chèques Emploi Service Universel entièrement préfinancés.

Bénéficiaires :

- Les fonctionnaires de l'Etat ;
- Les agents non titulaires de droit public ou privé ;
- Les conjoints survivant d'un agent de l'Etat et titulaire d'une pension de réversion ;
- Les enseignants de l'enseignement privé ;
- Les apprentis rémunérés sur le budget de l'Etat.

Tous doivent être rémunérés sur le budget de l'Etat.

Sont exclus les agents retraités.

Conditions d'attribution :

- Les revenus et parts du (des) foyer(s) fiscal (fiscaux) des personnes ayant la charge effective et permanente de l'enfant, et répertoriés dans le logement du demandeur où l'enfant réside à titre principal ;
- La charge effective et permanente de l'enfant de 0 à 6 ans au titre duquel est demandée l'aide ;
- La garde à titre onéreux de l'enfant de 0 à 6 ans durant vos heures de travail (ou à l'occasion du congé de maternité / d'adoption pris du chef d'un autre enfant) ;
- Le partage des allocations familiales (CAF), si les parents sont séparés et agents de l'Etat et s'ils souhaitent le partage de l'aide.

Pour plus d'information sur le dispositif ticket CESU – garde d'enfants de 0 à 6 ans, se connecter au site :

www.cesu-fonctionpublique.fr

Remplissez directement en ligne votre dossier ou envoyer votre dossier complet à :

Ticket CESU – garde d'enfants 0 - 6 ans
TSA 60023
93736 BOBIGNY CEDEX 9
Tél : 01 74 31 91 06